

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES
20 centimes par ligne.

On s'abonne
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.



ALLEMAGNE.

On écrit de Dresde, le 25 août :
S. M. a reçu hier en audience particulière, au château de Pillnitz, le général comte Goblet d'Arviella, ministre d'état et envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Belges; dans cette audience, le général a eu l'honneur de remettre ses lettres de créance à S. M. le roi de Saxe.

On écrit de Berlin, 31 août :
Il est certain que le gouvernement prussien a décidé qu'il fera construire pour son compte, un chemin de fer de Halte, par Cassel, à la Prusse rhénane. Le projet d'un tel rail-road avait déjà été conçu, il y a quelques années, par une société de capitalistes et de banquiers de Berlin, laquelle fit faire l'étude des terrains et entama des négociations avec le gouvernement du grand-duché de Hesse-Cassel, qui même lui offrit des facilités notables dans l'acquisition des domaines grand-ducaux que la route devait traverser.

Le prince royal de Prusse prend beaucoup d'intérêt à l'exécution de la décision que le gouvernement vient de prendre, et, en effet, le chemin de fer projeté doit nécessairement procurer un avantage immense à la majorité des états de la confédération germanique; car non seulement il traversera toute région centrale d'Allemagne, mais il aboutira aux rails-roads de Cologne à Aix-la-Chapelle, de Leipzig à Berlin, et de Berlin à Stettin (port de la Baltique), dont le premier est presque entièrement terminé, le second est en pleine construction, et le troisième sera commencé encore avant la fin du mois prochain.

On écrit de Vienne, le 31 août :
Le prince de Metternich va faire un voyage au Johannisberg. Il ne sera de retour que vers la mi-octobre. On assure qu'il sera remplacé dans les conférences qui ont lieu à Vienne par le comte de Fiequelmont, ambassadeur à St-Petersbourg, actuellement en congé aux bains d'Aix.

Le célèbre Daguerre a envoyé comme témoignage de son estime toute particulière une estampe, faite d'après le procédé qu'il a inventé, et représentant l'église Notre-Dame, à S. M. l'empereur, et une autre représentant l'Atelier d'un Sculpteur à S. Exc. le prince de Metternich. Ces deux estampes étaient exposées avant-hier dans les salons du prince de Metternich à côté d'un exemplaire, obtenu par un particulier, de la copie d'un tableau à l'huile, non moins remarquable d'après le procédé de Liepman. Ces objets ont été déposés depuis hier dans la salle des séances de l'Académie des beaux-arts à Ste-Anne, où ils sont admirés par une foule nombreuse.

ANGLETERRE. — Londres, 5 septembre.

Aujourd'hui au quart avant 5 heures l'avis suivant a été affiché à la bourse :

Le gouverneur et la compagnie de la banque d'Angleterre recevront des propositions d'emprunts sur dépôts ou lettres de change acceptées, n'ayant pas plus de 6 mois à courir; le remboursement des emprunts devra être opéré le 18 octobre prochain au plus tard avec intérêts à raison de 6 p. c. par an, et les emprunts ne pourront être de moins de 2000 liv. chacun.

Banque d'Angleterre, 5 septembre 1859.
— Ce matin, à 9 heures, LL. MM. le roi et la reine des Belges sont arrivés à Woolwich, à bord d'un steamer du gouvernement et au bruit des salves royales de la garnison. Trois voitures de la cour et une escorte de 50 hommes des gardes du corps attendaient LL. MM. pour les transporter à Windsor, pour où elles sont parties immédiatement.

Le chancelier de l'échiquier et M. Robert Stewart, l'un des lords de la trésorerie se sont rendus hier au soir à la direction générale des postes pour examiner le tirage des lettres et la distribution dans le but d'opérer la réduction du droit à un sou lorsque les arrangements seront terminés. On va publier un avis officiel offrant une récompense de 200 livres sterling pour la personne qui indiquera le meilleur mode d'exécution de la

Feuilleton.

UN CORPS-FRANC.

Dans le département de la Moselle.
ÉPISEDE DE LA GUERRE DE 1815.

Après le désastre de Waterloo, le département de la Moselle est celui qui souffrit le plus de l'invasion des troupes ennemies; divers corps vinrent attaquer Metz, mais bien que cette cité ne fût défendue que par la garde nationale urbaine, qui s'était organisée à la hâte, l'ennemi, en coupant à la ville toutes les communications, en resta toujours éloignée de trois ou quatre lieues. Quand, parfois, il lui prit envie de s'en approcher davantage, quelques centaines de bourgeois allaient gaiement à sa rencontre, s'aidant de quelques pièces de canon, ils le faisaient bientôt repentir de sa témérité passagère, et après des libations dans les villages d'où ils venaient de forcer l'ennemi de déguerpir, ils rentraient victorieux dans leurs murs.

Déjà, en 1814, les Messins étaient restés livrés à eux-mêmes, Durule, qui commandait la place, les avait quittés, emmenant la garnison. Ce général grossit sa petite troupe de ce qu'il put tirer des villes environnantes; il se dirigea vers Verdun et Ste-Menehould, dans l'espoir qui ne put se réaliser, de conduire à Napoléon, dans les plaines de la Champagne, quelques milliers de braves de plus.

Cette année encore, aussi bien que la précédente, les Messins, qui n'avaient d'assistance à attendre que de leur propre courage, se tinrent sous les armes tout le temps que dura le danger, conservant ainsi à la France l'immense matériel d'artillerie que renferme la cité.

A la même époque le prince de Hesse-Hombourg, général des coalisés, sortit de Luxembourg à la tête d'un corps d'armée, et vint mettre le siège devant Thionville et Longwy, villes fortifiées d'après les plans du maréchal Yauban; mais ces deux places, aussi bien que Metz, n'avaient point de troupes régulières et n'étaient défendues que par quelques jeunes gens des environs, qui avaient répondu à l'appel que leur avait fait la patrie en danger.

Le duc de Mecklembourg ayant obtenu la capitulation de Montmédy, vint bientôt joindre la plupart des régiments sous ses ordres aux troupes commandées par le prince de Hesse-Hombourg.

Les deux villes assiégées se défendirent avec une courageuse opiniâtreté. L'ennemi qui, loin de s'attendre à une résistance désespérée, avait compté y entrer presque sans coup férir, se vengea sur les campagnes environnantes des pertes considérables que lui faisait éprouver une poignée de jeunes gens connaissant à peine le maniement des armes, mais enflammés par l'amour du pays et par la haine de l'étranger qui venait le dévaster; de tout temps, du reste, les citoyens des départements de l'Est ont eu un esprit éminemment guerrier; ils étaient, sous la république et sous l'empire,

réduction du port, soit par timbre des lettres ou autrement; 100 livres sterling seront données à l'auteur du meilleur procédé après celui qui sera adopté. Ces circonstances prouvent que la trésorerie veut mettre en vigueur le système aussi simplement et sûrement que possible, et dans le plus bref délai. (Sun.)

FRANCE. — Paris, le 7 SEPTEMBRE.

Toutes les nouvelles d'Espagne des jours précédents se trouvent pleinement confirmées par les dépêches télégraphiques. La paix est rétablie dans les deux provinces de Biscaye et de Guipuscoa; les christinos s'avancent en amis au milieu des populations, les bataillons de ces provinces se dispersent d'eux-mêmes, les bataillons et les soldats rentrent dans leurs foyers. Il n'y a plus de doute à former sur cet important résultat. Seulement on ne connaît pas encore les circonstances de détail et les causes diverses qui ont amené cet heureux dénouement; on ne les connaîtra bien que dans deux ou trois jours, par les correspondances de Bayonne.

Un fait principal est à remarquer dans les dépêches d'aujourd'hui: c'est que les constitutionnels sont en possession des lignes fortifiées d'Andoain, sur la grande route de Tolosa à Bayonne. Or, d'après les nouvelles d'hier, ces lignes se trouvaient occupées par les bataillons de don Carlos, devant lesquels s'étaient retirés ceux de Maroto qui les occupaient précédemment. On voit par là que les troupes du prétendant ont abandonné ces mêmes positions aux constitutionnels, soit à la suite d'un combat, soit parcequ'elles n'ont pas voulu ou n'ont pas pu les défendre ce que nous ignorons encore. Quelle que soit la cause de cette retraite, elle prouve que don Carlos n'est pas en état de résister longtemps avec les forces dont il dispose encore. On le voit en effet se cantonner à Lecumberry, dans les montagnes de la Haute-Navarre, où il est protégé par les difficultés du terrain.

L'armée constitutionnelle occupe maintenant toute la grande route de Vittoria à Bayonne, les fameuses positions d'Araban, celles de Villaréal, d'Alava, Mondragon, Tolosa, Andoain et Ernani. Elle est aussi maîtresse d'Onate et du parc d'artillerie que les carlistes y tenaient en dépôt. Depuis cinq ans, pas un soldat de la Reine n'avait mis le pied dans ces contrées.

Une confusion extraordinaire doit régner autour de D. Carlos parmi cette foule d'étrangers, de moines, de conseillers et d'aventuriers qui exploitaient les provinces basques en attendant les dignités du royaume d'Espagne. (Débat.)

M. Enfantin, ancien chef de la religion Saint-Simonienne, vient d'être attaché à la commission scientifique qui va explorer l'Algérie sous la direction de M. Bory de Saint-Vincent.

Une commission va se réunir à la chancellerie, sous la présidence de M. le garde-des-sceaux, pour s'occuper de la révision du chapitre 4 du titre VII du code d'instruction criminelle, relatif à la réhabilitation des condamnés.

Nous apprenons que le gouvernement vient de décider l'envoi de plusieurs officiers auprès des principaux chefs des armées espagnoles. Le capitaine Jardot va rejoindre l'armée du centre, commandée par le général O'Donnell; M. de la Gondie, l'armée de Catalogne, sous les ordres de Valdez, et le chef d'escadron Saragoza, l'armée d'Espartero en Navarre. Quelle est précisément la mission de ces officiers, nous croyons qu'ils n'en savent pas grand-chose eux-mêmes; mais comme il est depuis assez longtemps question de l'intervention d'officiers anglais aux quartiers-généraux espagnols, M. le maréchal Soult a probablement jugé décent que la France ne restât pas en arrière. (National.)

On assure que M. le docteur Andral a entretenu M. le ministre de l'intérieur de la santé de Mlle. Rachel, et qu'il a dissipé les inquiétudes qu'on avait pu concevoir; mais il a fortement insisté sur la nécessité d'accorder un long repos à cette jeune artiste. On ajoute que le ministre de l'intérieur lui a accordé un congé de plusieurs mois.

élevés au bruit des armes; ils se trouvaient dans un contact continu avec nos phalanges victorieuses, et on vit des bourgs, dont la population n'allait pas à 2,000 âmes, fournir aux armées une quarantaine d'officiers et un nombre encore plus grand de décorés.

Malgré les ordres impérieux qu'avait donnés le prince général en chef de respecter les personnes et les propriétés, toutes sortes d'exactions furent commises; des misérables, se disant chargés de pourvoir à l'approvisionnement des camps ennemis, et se faisant accompagner par des hommes armés, parcoururent les villages qu'ils pillèrent et ravagèrent, n'épargnant pas plus la cabane du pauvre que la demeure somptueuse du riche; les coups, les mauvais traitements de toute espèce, la mort même devinrent le partage de ceux des habitants qui ne voulaient, ou bien souvent qui ne pouvaient pas satisfaire la rapacité de ces vampires. Des plaintes amères furent adressées au général en chef, que l'on savait être humain et juste; mais elles parvinrent rarement jusqu'à lui, et dans le nombre de celles par suite desquelles il ordonna une enquête pour rechercher et punir les auteurs de ces méfaits, il n'y en eut que bien peu qui amenèrent le châtiement des coupables, d'ordinaire ils n'avaient fait que passer rapidement dans les lieux qu'ils avaient dépeuplés, sans y faire connaître ni leurs noms, ni en quelle qualité ils agissaient; d'un autre côté, plusieurs employés supérieurs des vivres et fourrages, à qui on faisait une part dans les rapines, prenaient d'avance des mesures pour que toutes les recherches restassent infructueuses.

Des cris d'indignation et de vengeance s'élevèrent sur tous les points du département: le colonel Virion, retiré depuis longtemps du service, oubliant son âge et les blessures graves dont il était couvert, résolut de se mettre à la tête de ceux de ses anciens compagnons d'armes qui étaient encore en état de manier le sabre ou le mousquet; il se rendit lui-même dans plusieurs communes; il envoya dans d'autres des hommes sûrs et dévoués.

Partout on répondit à un appel fait au nom du pays, et ces vieux soldats, chez lesquels semblait renaitre la vigueur et l'enthousiasme de la jeunesse, reprurent les armes pour réprimer les brigandages auxquels leurs concitoyens étaient exposés, et ils voulurent revoir encore en face un ennemi qu'ils avaient déjà battu sur tant de champs de bataille. Chacun d'eux reçut ordre de se rendre isolément à Metz. Là, en peu de jours, Virion organisa un corps-franc dont on lui déféra par acclamation le commandement. La petite troupe du colonel Virion se composa d'environ 500 hommes d'infanterie et 300 hommes de cavalerie. Les premiers furent plus spécialement chargés de défendre, avec la garde nationale, les remparts de la cité; les autres, dans des excursions souvent assez lointaines, allaient surprendre l'ennemi sur divers points, le harcelaient sans cesse, tombaient sur lui la nuit à l'improviste, et ramenaient dans les murs de Metz de nombreux prisonniers et un riche butin.

Depuis plus de six semaines, la petite ville de Longwy était bombardée avec acharnement; 500,000 coups dirigés contre elle, étaient partis des batteries ennemies; la garnison en avait peu souffert, mais une partie des jeunes gens

— Aujourd'hui à midi a eu lieu dans une salle du palais du quai d'Orsay une expérience du Daguerrotype. M. le secrétaire-général du ministère de l'intérieur assistait à cette séance à laquelle avaient été admis les rédacteurs de tous les journaux de Paris. L'expérience a commencé à midi et elle a duré une heure. M. Daguerre a fait toutes les opérations de son procédé en donnant les explications nécessaires pour l'employer avec succès. Le décapage de la plaque, la coloration par la vapeur d'iode, son exposition dans la chambre noire, sa préparation à la vapeur du mercure pour faire ressortir l'image ont été présentés avec une parfaite précision et de manière à faire comprendre les opérations par les assistants. La plaque préparée a été exposée dans la chambre noire sur le balcon de la salle qui donnait sur la rivière, vers les châteaux des Tuileries, après qu'elle a eu subi la préparation finale par le mercure, celle qui produit la création magique de l'image, elle a été montrée à l'assemblée. C'était la reproduction parfaite, la plus détaillée du château, des arbres du quai, de la rivière et du pont royal que l'on puisse imaginer. Les plus petits objets y étaient retracés avec une admirable précision. Ce résultat qui tient vraiment du merveilleux a été accueilli par les applaudissements des assistants entre les mains desquels le dessin a circulé pendant quelques instants.

M. Daguerre a procédé ensuite au lavage de la plaque qui a pour objet de fixer définitivement l'image et de la mettre hors des atteintes qu'elle pourrait subir par l'effet de l'atmosphère ou du contact de la main, et le dessin, ainsi achevé et rendu inaltérable, a été de nouveau exposé à l'examen de l'assemblée. Cette expérience du Daguerrotype a complètement réussi; il est maintenant bien établi pour tous ceux qui en ont été témoins que ce procédé peut être d'une immense utilité pratique pour les arts et pour tout ce qui exige la reproduction mathématiquement exacte des objets. Cette utilité s'accroît encore dans la pratique par cet avantage que les opérations antérieures et postérieures à l'exposition dans la chambre noire peuvent se faire, non immédiatement et sur les lieux mêmes où on prend le dessin, mais dans l'espace d'une heure et par conséquent dans un lieu plus commode pour l'exécution de ces opérations minutieuses.

M. Daguerre doit faire encore deux expériences semblables, le 12 et le 14 de ce mois.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Bayonne, 5 septembre.

La pacification marche à grands pas. On apprend par voie de Saint-Sébastien que le traité de paix conclu avec Maroto a été signé le 31. Le commandant carliste de Bernes a reçu l'ordre de Simon La Torre de se rendre avec sa garnison castillane sur un point déterminé pour y exécuter les conditions stipulées par le traité. La division de Guipuscoa de la ligne d'Andoain a reçu les mêmes ordres. Toutefois ces nouvelles méritent confirmation. Maroto n'a jamais renoncé au commandement des troupes. Il paraît que des agens anglais, qui avaient pris l'initiative dans les négociations entre les christinos et les carlistes, ont forcé Espartero à donner suite à ces négociations momentanément interrompues. Le quartier-général de D. Carlos était encore le 31 à Lecumberry.

Voici quelques détails de ce qui s'est passé, d'après le Courrier de Bordeaux du 4, dans les provinces de la Biscaye et de Guipuscoa, à la suite de la convention faite entre Espartero et Maroto :

- « L'armée carliste a été licenciée et renvoyée dans ses foyers;
« Les armes, les munitions, les arsenaux, les magasins, en un mot, tout le matériel de don Carlos se trouve entre les mains des généraux de la reine;
« Les soldats carlistes se sont séparés dans le plus grand ordre, au cri de : Vive Isabelle ! vivent la paix et les fueros !
« On a déjà regu à Bilbao environ 35 pièces de campagne; la garnison de St-Sébastien a dû se diriger vers Onate, avec l'ordre

qui la composaient, ne pouvant résister aux veilles et aux fatigues auxquelles ils étaient assujétis, entraînés à l'hôpital sur lequel on c'était vu forcé d'arborer le drapeau noir. Il restait à peine, pour la défense de la place, une centaine de soldats en état de porter les armes, et environ cinquante officiers, la plupart déjà admis à la retraite et qui étaient venus se représenter lors de l'invasion des coalisés. Tous ces officiers faisaient le service de simples soldats, montaient la garde, ou aidés par quelques canonniers bourgeois, dirigeaient contre les retranchemens ennemis un feu d'artillerie qui y faisait de grands ravages. La garnison était numériquement trop faible pour que l'on eût pu, sans une cause qui l'excitait impérieusement, en distraire une partie pour la défense des ouvrages avancés. Sur la fin de la sixième semaine, profitant de l'obscurité d'une nuit orageuse, les assiégeans s'installèrent dans une demi-lune à quelque distance de la ville.

M. Lavillón, commandant de place, voit tout le danger qu'il y aurait de laisser aux ennemis le temps de se retrancher dans ce fort; il fait venir le chef de bataillon Sico, piémontais d'origine, homme d'une bravoure à toute épreuve : « Commandant, lui dit-il, vous voyez ce blochaus qui domine la demi-lune où les ennemis sont maintenant occupés à se fortifier? Vous allez prendre 20 de nos officiers; vous vous armez chacun d'un fusil de rempart, et arrivés par le chemin couvert dans le blochaus, vous tâchez de forcer ces gens-là à la retraite. Notre artillerie va vous secourir. »

Sico et ses braves compagnons furent bientôt rendus au poste qui leur était assigné; ils dirigèrent contre les travailleurs ennemis et contre les troupes laissées pour l'occupation du fort, un feu bien nourri, et le canon des remparts faisant sans cesse des trouées dans leurs rangs, en peu d'heures force leur fut d'évacuer la demi-lune. Mais cette position était pour les assiégeans d'une trop grande importance pour que le prince de Hesse-Hombourg ne tentât pas de la ressaisir. Dès la nuit suivante, quatre mille hommes, commandés à cet effet, débouchèrent par le bois qui se trouve près du village de Romain; dans ce nombre, plusieurs centaines, portant le fusil en bandoulière, et tenant chacun devant soi une fascine, ouvraient la marche; le gros de la troupe s'étant formé silencieusement dans la plaine en colonnes d'attaque, les suivait. Vers onze heures du soir, Sico et les siens s'aperçurent de l'approche des ennemis et donnèrent au commandant de place un signal convenu; celui-ci conduisit la plus forte partie de son monde du côté qui se trouvait menacé, tous, officiers et soldats, animés par l'exemple de leur digne chef, redoublèrent d'efforts, rivalisèrent de zèle et de courage et firent pleuvoir sur les assaillants une grêle de balles, de mitrailles et de boulets; il y eut chez ces derniers un moment d'hésitation, mais le prince ayant envoyé de nouvelles troupes avec ordre de tirer sur ceux qui feraient mine de reculer, les ennemis se remirent en marche au pas de charge firent en passant occuper de nouveau la demi-lune par quelques compagnies, et se dirigèrent vers le blo-

de faire rentrer toute l'artillerie abandonnée par les troupes de Maroto et de ses lieutenants.

La défection des carlistes a été le signal de réjouissances publiques qui ont eu lieu, sur toute l'étendue du théâtre de la guerre, aux sons des cloches de toutes les paroisses.

Un ordre supérieur a été signifié aux divers détachements de don Carlos qui gardaient la côte, d'abandonner leurs positions et de rentrer immédiatement dans leurs foyers.

Les journaux de Bordeaux du 4 et de Bayonne du 5, donnent en outre des détails sur l'abandon de la ligne d'Andoain par les carlistes, dont la plupart se sont prononcés pour Maroto. Cette ligne a été immédiatement occupée par les christinos.

Un grand nombre d'Espagnols, et surtout d'ecclésiastiques, avaient quitté en toute hâte les provinces, et étaient arrivés sur le territoire français.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, le 5 septembre.

Le chargé d'affaires de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Madrid, le 1er. septembre.

La reine régente a ouvert aujourd'hui la session des cortès. Le discours de la couronne ne contient aucune allusion aux négociations suivies avec Maroto.

Rien de nouveau à Madrid.

Bayonne, 4 septembre.

(Parvenues seulement dans la journée du 5)

Voici l'art. 1er. et principal du traité conclu le 31 à Bergara : « Le général Espartero recommandera au gouvernement, avec intérêt, l'accomplissement des offres faites en son nom, de proposer aux cortès la concession ou la modification des fueros. »

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur. Espartero occupe tout le Guipuscoa; les bataillons de cette province se dispersent : don Carlos était le 2 à Lecumberri. Elio couvrait cette forte position avec six bataillons.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur. Bayonne, 5 septembre.

Le traité de Bergara, signé seulement par Espartero et Maroto, est très-favorable aux militaires carlistes; mais il n'est pas fait mention de don Carlos.

Huit mille hommes environ ont fait défection au prétendant, auquel il en reste à peu près autant.

Le chef du service maritime à M. le ministre de la marine.

Le commandant Mathieu me mande : « Les autorités espagnoles ont reçu la nouvelle officielle du traité conclu entre Maroto et Espartero pour la pacification de la Biscaye, du Guipuscoa et de la Castille. »

Les christinos occupent aujourd'hui Andoain. Les cloches sonnent partout; la population est dans la joie; l'aspect du pays est entièrement changé. »

La convention conclue entre Espartero et Maroto s'exécute sans attendre la ratification par les cortès des articles qui ont besoin de leur sanction.

Il paraît que la question pour les chefs restés fidèles à don Carlos se résume à peu près en ces deux points : le prétendant viendra-t-il chercher un asile en France, ou bien ira-t-il le demander à bord des navires anglais ?

Nous citons quelques extraits des journaux et des correspondances de la frontière.

(Supplément du PHARE du 5 septembre 1859.)

Nous nous empressons de publier le Bulletin extraordinaire imprimé à St.-Sébastien le 2 septembre 1859, et qui nous parvient à l'instant :

Le colonel-gouverneur par interim de Bilbao, s'exprime ainsi :

« Je reçois à l'instant du général-commandant cette province et de la sixième division, sous la date de ce jour la communication suivante :

« Le général chef d'état-major-général de l'armée m'annonce, du quartier-général d'Onate, sous la date du 29 août, ce qui suit :

« Son excellence notre général en chef s'étant entendu avec le commandant des forces ennemies de Castille, de Biscaye et de Guipuscoa, sur les moyens de pacifier ces provinces, en reconnaissant le gouvernement de la reine, notre souveraine, je vous invite de sa part à suspendre toute hostilité contre les troupes de ces provinces, afin de procéder au désarmement de celles qui ne voudraient pas continuer le service militaire. »

« Il résulte de cet heureux événement que vous devez employer tous les moyens pour faire apprécier aux habitants les bienfaits de la paix et de l'union entre tous les Espagnols, en même tems

que vous ferez observer la plus sévère discipline, comme preuve des intentions pacifiques qui ont toujours animé les défenseurs de la plus belle des causes. »

Durango, le 50 août 1859. Miguel de Arechavala.

Pour copie conforme :

Le gouverneur par interim, Pedro de Angulo.

Bilbao, 50 août 1859. »

Hier soir, le gouvernement a fait publier la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, le 6 septembre 1859.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

« Maroto s'est retiré à Bilbao. Espartero est arrivé à Tolosa. On licencie les bataillons provinciaux; ceux de Castille vont à Logrono. Don Carlos était le 4 à Lanz; Elio le couvre toujours avec les Navarrais. »

On écrit de Bayonne, le 4 septembre :

Don Carlos vient d'adresser aux peuples de Navarre et des provinces basques la proclamation emphatique suivante :

« Secrétaire-d'état, ministre de grâce et justice. »

« Peuples de Navarre et des provinces basques ! la plus infâme trahison a été consommée, et le traître vous l'annonce avec une insolente effronterie par sa proclamation. C'est à l'or de l'étranger et au vil prix de la conservation de quelques grades, que vous avez été vendus; et avec vous l'ont été Dieu, votre roi, votre pays et vos fueros. Le traître s'abstient de vous faire connaître les conditions de l'infâme marché qu'il appelle traité de paix; sachez que ces conditions sont les suivantes, stipulées à Vergara avec Espartero, dans la nuit du 28 au 29. »

1° Conservation de grades et d'emplois militaires et civils, avec faculté aux officiers de continuer à servir, donnant à ceux qui ne le voudront pas, congé illimité ou retraite; et ceux qui préféreront passer à l'étranger, quatre mois de paie anticipée; 2° les volontaires déposeront les armes dans un repas qui sera donné aux deux armées, et aussitôt seront livrés à l'ennemi tous les effets de guerre et de bouche; 3° les prisonniers suivront le sort des corps auxquels ils appartiennent. »

Pour ce qui concerne les fueros de ces provinces, Espartero a déclaré ouvertement que ni son gouvernement, ni lui, ne peuvent les conserver; l'unique concession qu'il a faite à cet égard, s'est réduite à promettre d'employer son influence auprès des cortès pour leur conservation. — Avez-vous jamais connu une semblable perfidie? Peuples basco-navarrais et volontaires, choisissez entre votre roi et le traître qui répond d'une manière si vile à la confiance mise en lui; entre votre devoir et votre déshonneur, et enfin entre le gouvernement sage et juste de nos pères, ou celui si immoral et désordonné de la cour de Madrid. Votre décision, la loyauté innée en vous et votre constance, ne laissent pas de doute sur votre choix, et en suivant votre roi, vous pouvez être certains que S. M. ne vous abandonnera pas dans vos dangers et dans vos fatigues, jusqu'à la régularisation d'une véritable paix, proportionnée à vos sacrifices pendant l'espace de six ans. »

Quartier-royal de Lecumberri, le 31 août 1859.

Par ordre royal, le chargé de la secrétairerie,

Donlino Ramirez de la Piscina. »

Don Carlos a déclaré Rafael Maroto traître, passible de toutes les peines que les lois infligent au crime de trahison, il est mis hors la loi.

PROCLAMATION DE MAROTO.

« Volontaires et peuples de la Biscaye, personne n'a eu plus d'enthousiasme que moi pour soutenir les droits au trône des Espagnes du seigneur don Carlos Maria Isidoro de Bourbon, quand je me prononçai en sa faveur; intimement convaincu par l'expérience que jamais don Carlos ne pourra faire le bonheur de mon pays, unique but de tous vœux de mon cœur; uni de sentiments avec les chefs militaires de la Biscaye, du Guipuzcoa, de la Castille, et quelques autres, je me suis décidé à arrêter la continuation d'une guerre désastreuse et à procurer à mon pays la paix, la paix si désirée par tout le monde, la paix, objet des vœux secrets et patens de toutes les populations. »

« Le manque de ressources pour soutenir la guerre, depuis tant d'années, et la démonstration publique que j'ai faite contre la marche suivie par les ministres, m'ont compromis au dernier point. »

« J'ai manifesté au roi mes sentiments à cet égard, ainsi que mes vœux, avec la noble franchise qui me caractérise; et quand je devais m'attendre à une reconnaissance digne d'un prince, je n'ai reconnu chez lui que la résolution de me sacrifier. Dans une situation si critique, mon esprit s'est enhardi et mes efforts pour mettre un terme à nos malheurs se sont multipliés. »

« Enfin, je suis convenu avec le général Espartero, dûment autorisé par tous les chefs ci-dessus mentionnés, de terminer pour jamais la guerre qui désole ces provinces, et de nous con-

venir au colonel Virion. Bien que dans un âge déjà avancé, Virion aimait les entreprises chevaleresques et aventureuses; il entra aisément dans les vues du maréchal-des-logis.

Pour l'intelligence de ce que l'on va lire, nous devons dire que non loin de Longwy, sur la petite rivière de Chiers, se trouve l'ancien château de Cons, qu'Edwige, comtesse de Chiny, fit bâtir, et qui passa par la suite à une noble famille Lorraine, les marquis de L...ye, qui le possèdent encore aujourd'hui. C'est, de toutes les forteresses du moyen-âge, la seule, peut-être qui soit parvenue jusqu'à nous parfaitement conservée. Bien que construite dans une vallée, on ne crut pas devoir l'entourer de fossés, les autres moyens de défense qu'elle présentait avant l'invention de la poudre la rendant d'ailleurs, imprenable. Ce château, dont la façade porte l'empreinte imposante des édifices gothiques, a, à chacun de ses angles, un donjon qui s'élève majestueusement à la hauteur des montagnes environnantes. Les murs de ce vaste bâtiment ont, à leur base, 24 pieds d'épaisseur, et jusqu'à une hauteur d'environ 40 pieds au-dessus du sol, on ne trouve que des fondations de caves et d'anciennes salles d'armes éclairées seulement par des créneaux forts étroits.

A quelque distance du village au milieu duquel se trouve ce château, les ennemis avaient établi, au-dessus du bois de Lanau, une batterie de trois mortiers, laquelle se trouvant à demi-portée de la ville, y causait des dommages considérables.

Par une belle soirée du mois d'oct 1815, le colonel Virion sortit de Metz à la tête des trois cents cavaliers du corps-franc, et le lendemain avant dix heures du matin, il était arrivé sans encombre à une lieue et demie de Longwy. Alors il divisa ses hommes en deux détachements, l'un de 250 cavaliers, dont il se réserva le commandement; l'autre de 50, qu'il confia au maréchal-des-logis Manigard. Ce dernier détachement prit la route du château de Cons; arrivé à une ferme qui n'en est éloignée que d'un quart de lieue, Manigard fit mettre pied à terre à vingt de ses gens, à chacun desquels il fit prendre un fusil; les trente autres cavaliers eurent ordre de pénétrer au galop dans le village, au moment où sonnerait la cloche de midi.

Le maréchal-des-logis, prenant avec lui les vingt hommes armés de fusils passa à un gué la Chiers; s'avancant à travers les jardins, il arriva au château sans être aperçu par les ennemis qui occupaient le village. Introduit dans le cabinet du marquis de L..., je, lui dit :

« Vous êtes homme de cœur et bon patriote, monsieur; je ne doute pas que vous n'approuviez le projet que nous avons formé de délivrer cette malheureuse contrée des exactions, des viols et des rapines qui se commettent depuis l'invasion de l'ennemi. En cet instant même, une troupe d'hommes déterminés, attaque les retranchemens élevés contre la place de Longwy; ils seront vainqueurs, car ils se battent pour une cause juste et sainte, la défense de leurs foyers. Dans leur retraite, les assiégés doivent nécessairement passer sous les murs de ce château, et le gouverneur de Metz m'a donné ordre de l'occuper militairement quelques instans. Il vous est libre, mon-

sidérer réciproquement comme frères et comme Espagnols, d'après des bases qui seront ultérieurement publiées, et si les forces qui se trouvent dans les autres provinces veulent suivre notre exemple, et éviter ainsi la ruine de leurs pères, de leurs frères et de leurs parents, nous les accueillerons avec joie; mais pour cela il est indispensable que ce sentiment de leur part se manifeste immédiatement et qu'ils cessent à l'instant une guerre qui ne peut se continuer ni se soutenir. »

« Les hommes ne sont pas de bronze, ils ne peuvent pas comme les caméléons se nourrir de vent. La misère louchée à son comble, et l'armée manque de tout depuis longtemps; les chefs et les officiers sont dans une situation pire encore que le soldat, car ce dernier reçoit au moins l'habillement, mais il n'a qu'une faible ration de vivres, et n'a ni souliers, ni chemises; il est enfin en proie aux privations et aux souffrances les plus pénibles. Si quelques fonds sont arrivés de l'étranger, vous les avez vus entre les mains de ceux qui les recevaient et qui en avaient la disposition. »

« Le pays abandonné à ses propres ressources, ne peut plus faire face à ses propres besoins, et le soldat qui comptait auparavant sur les secours qu'il en pouvait tirer ressent aujourd'hui les angoisses de ses pères qui regardent avec effroi un sol épuisé et ruiné qui ne leur promet plus que la désolation et la mort. »

« Provincianos, qu'il soit éternel dans vos cœurs le sentiment de paix et d'union entre les Espagnols, banissons pour toujours les ressentiments personnels, ce conseil vous est donné par votre camarade et général. »

Rafael Maroto. »

Les troupes christinos occupent Onate. Les huit bataillons biscayens sont dissous. Quatre bataillons castillans ont passé aux christinos. Une vingtaine d'officiers de Guipuscoa sont arrivés à Bayonne. Les troupes restées fidèles à don Carlos, sont 12 bataillons de Navarre, 6 d'Alava, le 5^e de Castille, 7 escadrons de cavalerie, le corps franc de la Rioja, l'escadron d'officiers et la garde royale à pied et à cheval. Simon La Torre a passé à Espartero. Le 1er. septembre, don Carlos était encore à Lecumberri. L'émigration continue, elle est considérable; parmi les émigrés réfugiés à Bayonne, on compte beaucoup de membres du clergé.

On écrit de Madrid, 30 août :

Les députés doivent tenir demain une séance préparatoire pour nommer la députation qui se rendra au-devant de la reine pour la conduire à la salle de la séance royale.

Une opinion généralement accréditée est le besoin de la paix qui se fait sentir à tout honnête Espagnol. L'effervescence des esprits est calmée; carlistes et christinos désirent vivement la paix. On assure qu'après l'occupation d'Arléta et des autres points de la ligne de Biscaye par les troupes christinos, les soldats de Biscaye et de Guipuscoa, sous les ordres de Simon Torre ont fait entendre ce cri : « Chez nous! chez nous! A casa! » Ce général n'a pu empêcher la dispersion de ses troupes, qu'en leur faisant espérer la conclusion de la paix dans quelques jours. Assez de sang et de désolation; puissent enfin les hommes influents des deux partis s'entendre pour mettre un terme à ses calamités! (El Castellano.)

Le bruit s'était répandu en ville que le duc de la Victoire avait échoué dans l'attaque des positions d'Elorrio et qu'il avait été forcé de se replier sur Durango. Ces rumeurs accréditées par la malveillance ont produit une légère réaction à la bourse, mais la panique n'a pas duré longtemps; on a appris positivement que le général Espartero continuait sa marche sur Mondragon et Bergara.

On écrit de Madrid, le 31 août :

Il paraît que le ministre ad interim des finances a eu une longue conférence avec la junte qui dirige la banque espagnole de Ferdinand. Il a exposé que le gouvernement, ayant besoin de 6 millions de réaux pour le général en chef de l'armée du nord, faisait, avec confiance un appel au patriotisme des directeurs. La banque a répondu à cet appel et mis la somme demandée à la disposition du gouvernement. On assure que le ministre des finances a exprimé l'espoir que la crise actuelle sera bientôt et heureusement résolue et il n'a pas dissimulé la confiance inspirée par les événements actuels au gouvernement. (El Castellano.)

Nos lecteurs n'auront pas oublié que les carlistes ayant enlevé aux portes de Barcelone douze élèves du collège qui se promenaient avec leur professeur, ils proposèrent ensuite un échange contre des officiers carlistes. L'échange fut refusé, et le capitaine-général de la Catalogne fit arrêter à Palma le fils du comte d'Espagne et le fils du chef carliste Sagarra. Ces mesures vigoureuses ont eu leur effet, et les douze élèves sont arrivés le 28 août à Barcelonne, après avoir été retenus huit mois à Berga. Le capitaine-général, qui même avait fait signifier aux factieux qu'il ne consentait à aucun échange de prisonniers avant le

sieur, ajoute Manigard, de vous retirer pendant ce temps, avec votre famille, dans quelque endroit sûr de votre habitation.

Manigard plaça ses hommes de manière à ce que sans être vus des ennemis, chacun de leurs coups dut porter. Par d'instans ans, les trente cavaliers parurent dans le village; ils mirent en fuite sans beaucoup de peine, les troupes qui y étaient cantonnées. Prises à l'improvise entre ces cavaliers qui les savaient impitoyablement, et la fusillade dirigée sur elles de toutes les parties du château, elles n'opposèrent presque point de résistance et s'enfuirent à toutes jambes vers le gros de l'armée.

En quittant le colonel Virion, Manigard l'avait laissé sous la conduite d'un guide intelligent et fidèle qui lui fit suivre les bois jusqu'à une faible distance de la batterie de Lanau. En chemin, on s'empara de quelques avant-postes, dont aucun des hommes n'échappa. Le vieux colonel, qui avait mille de trompettes une centaine de ses cavaliers, à l'attaque, en faisant un bruit effroyable, cette batterie et le corps chargé de la défendre. Ce ne fut qu'une horrible boucherie; l'ennemi, croyant avoir une armée-tout entière sur les bras, jeta ses armes et prit au pas de course le chemin qui passe sous les créneaux du château de Cons. La plupart des fuyards périrent sous les coups des trente cavaliers, à la tête desquels Manigard s'était remis, ou sous ceux de vingt hommes embusqués dans le château et qui ne tiraient qu'à bout portant. Ceux des ennemis qui purent se sauver, allèrent en faisant un cri d'effroi, porter l'épouvante dans le camp.

Virion, qui avait traversé Longwy au galop et qui ne voulait pas donner à ses adversaires le temps de se reconnaître, se présentait déjà devant le quartier-général, établi depuis quelques jours à Mont St.-Martin. Une terreur panique s'était emparée des esprits; le désordre, la confusion régnaient partout; le prince, dans une voiture à quatre chevaux, prenait en toute hâte la route du Luxembourg, qu'encombraient déjà tous ses régimens en pleine déroute. Les coalisés perdirent, dans cette journée, près de deux mille hommes, leur artillerie, les bagages et les magasins de l'armée. La troupe de Virion les poussa l'épée dans les reins encore plus de deux lieues, mais les fuyards ne reprit haleine que sur les glaces du Luxembourg; là, sous la protection du canon de la place, ils revinrent un peu de leur frayeur et ils s'arrêtèrent. Virion et les siens, fatigués de vaincre, rentrèrent dans Longwy aux acclamations d'une foule innombrable, que la nouvelle de la levée du siège y avait attirée. Le corps-franc s'y reposa 24 heures, et reprit la route de Metz.

Ainsi trois cents partisan attaquèrent en plein jour, culbutèrent dans leurs retranchemens, mirent dans une déroute complète et poursuivirent pendant plusieurs heures une armée de 8 ou 10,000 hommes de troupes régulières, au nombre desquelles se trouvaient quelques régimens de cavalerie et que soutenait une armée formidable. Ce trait d'une audace si brave peut être attesté par des milliers de témoins; c'est un des derniers faits d'armes des guerres de l'empire, et assurément ce n'est pas le moins glorieux.

renvoi de ces jeunes enfans, vient d'écrire au commandant des îles Baléares pour qu'il eût à mettre en liberté les deux otages.

Constantinople, 23 août.

Hier, nous avons vu arriver successivement sur rade le bateau à vapeur anglais *Rhadamantus*, ayant à bord l'amiral Stopford, et le bateau à vapeur français le *Castor*, à bord duquel se trouvait le vice-amiral Roussin. Ces deux paquebots venaient de Térapia. L'ambassadeur français a eu diverses conférences avec les membres du divan, et il fait repartir aujourd'hui pour la France le bateau à vapeur le *Castor*, avec des plus pour son gouvernement.

Toulon, 3 septembre.

Le *Castor* annonce que l'escadre de l'amiral Lalande, mouillée à Ténédos, avait été ralliée le 24 par les vaisseaux *Hercule* et le *Diadème*, et par le bateau à vapeur le *Papin*, arrivé de Constantinople avec le prince de Joinville. La santé de nos équipages s'était améliorée et il y avait peu d'hommes atteints du scorbut.

A son passage à Milo, le 26, le *Castor* a rencontré le trois ponts le *Montebello*, monté par le contre-amiral de La Suse, qui, après avoir embarqué un pilote, a poursuivi sa route vers Ténédos. En ce moment l'escadre française doit être forte de huit vaisseaux de ligne, et le *Santi-Petri*, parti aujourd'hui, portera ce nombre à neuf; il y a en outre deux frégates, l'*Amazon* et la *Belle-Poile*, et plusieurs bâtimens légers.

LIÈGE, LE 9 SEPTEMBRE.

La députation permanente du conseil provincial vient d'appeler l'attention des collèges des bourgmestres et échevins sur l'exécution de l'art. 76, n° 7, de la loi du 30 mars 1856, qui attribue aux administrations communales les alignemens à donner dans les constructions à effectuer le long de la grande voirie.

Aux termes de cette loi, ces administrations doivent faire dresser des plans d'alignement des villes et des autres parties agglomérées des communes rurales; ces plans doivent être approuvés par le gouvernement.

Les avantages de cette mesure sont facilement appréciés. D'abord, l'administration locale trouve celui d'échapper à toutes les prétentions de l'intérêt privé et aux discussions qu'elles entraînent; d'un autre côté, l'adoption d'un plan général ajoute à la valeur des maisons urbaines et des terrains destinés à la bâtisse, en garantissant les propriétaires de toutes chicanes et de toutes déterminations arbitraires. Les conseils communaux, non moins que les particuliers, doivent donc désirer voir terminer une opération qui doit leur épargner à tous beaucoup de difficultés, accroître la valeur des propriétés et contribuer puissamment à l'embellissement des villes et à l'amélioration des communications publiques.

Il y a quelques jours à une heure de la nuit, des voleurs se sont introduits dans la maison de M. D., rue Hors-Château, après avoir escaladé les murs de la cour et du jardin. Un d'eux avait été placé en sentinelle dans le jardin, pour observer les fenêtres de la maison et donner l'éveil. M. D. a entendu du bruit, s'est relevé, et, ayant regardé à sa fenêtre, il a aperçu l'individu resté dans le jardin. Il a lâché sur lui un coup de pistolet qui n'a sans doute pas porté, car il a averti ses complices, qui se sont enfuis en toute hâte par la porte de la cour, par laquelle ils s'étaient assurés une communication avec la rue, sans avoir pu rien emporter.

Les nouvelles d'Espagne continuent de représenter la cause de don Carlos comme perdue. Aussi les fonds espagnols, à la bourse de Paris du 7, se sont-ils élevés jusqu'à 27 1/4.

Nous apprenons de Paris, et nous nous faisons un plaisir d'annoncer à nos lecteurs, que le gouvernement français a complètement renoncé au projet qui avait si vivement excité les inquiétudes de l'industrie linière. Les droits existans sur les toiles belges ne subiront aucune augmentation.

Jusqu'ici la nomination de M. de Falck comme ministre des Pays-Bas près de notre cour, n'avait pas un caractère complet de certitude.

Nous apprenons aujourd'hui que cette nomination a été annoncée à notre gouvernement, d'une manière officielle.

(Indépendant.)

Le *Fanal* annonce que M. Daguerre a fait cadeau au roi de deux dessins photographiques, et il pense que ces dessins seront envoyés par S. M. à l'exposition. Nous désirons que cette nouvelle se confirme. Les curieux ne manqueront pas pour voir ces produits merveilleux du Daguerrotypé.

On travaille toujours avec activité au ministère des finances à terminer le plûtôt possible la liquidation des réclamations entre la Hollande et la Belgique. Un de MM. les commissaires de la maison d'Utrecht est parti hier pour cette destination porteur de ces réclamations toutes préparées et analysées.

On remarquait hier au salon de l'exposition des tableaux, plusieurs artistes français et hollandais, en compagnie de plusieurs membres de la commission.

Les élèves de l'école militaire s'occupent en ce moment de lever le plan des fortifications de la Chartreuse.

La députation permanente du conseil provincial vient d'accorder à M. Louis Denis, la place à la fondation d'Archis, à Rome, laissée vacante par le retour de M. François Corbusier.

A la Société des Fonds Publics, à Bruxelles, les Ardoins se sont faits, dimanche 8, à 24 5/8 A. Les primes à toutes échéances étaient recherchées, mais personne n'ose vendre.

Le 18° No. de la liste de Spa, qui vient de paraître, porte à 2606 le nombre des visiteurs arrivés dans ce bourg, jusqu'au 3 de ce mois.

Démission de son grade et de son emploi est accordée, sur sa demande, au médecin-adjoint commissionné H. J. Vandermeer, attaché à l'hôpital militaire de Liège.

Parmi les artistes étrangers qui seront décorés de l'ordre Léopold, on cite MM. Daguerre, Koekkoek et Scheffhout.

On nous écrit de St.-Trond, 6 septembre :

« Avant-hier, vers six heures du soir, au moment où Monseigneur l'évêque de Liège, traversait la Grand-Place de cette ville, à la tête d'une procession composée d'une foule immense, le nommé Corswarem, ex-bourgmestre de la commune de Corswarem, canton de St.-Trond, étant ivre et à cheval, s'est avisé de faire galopper sa monture au milieu des fidèles; il fut aussitôt entouré par la foule qui voulait le maltraiter, mais la gendarmerie intervint, il en fut quitte pour des menaces; quelques instans après, Corswarem remonta à cheval, et partit de nouveau au grand galop à travers le marché; alors, beaucoup d'individus se mirent à sa poursuite, lui lancèrent des pierres; d'autres le frappèrent avec un bâton; on lui arracha sa cravache des mains et lui en asséna des coups sur la figure. Encore une

fois, il dut son salut à la protection de la gendarmerie qui fut obligé de le garder pendant quelques heures, afin de donner aux rassemblemens le temps de se disperser. Procès-verbal a été rédigé.

— On lit dans le *Constitutionnel des Flandres* :

Un horrible malheur est arrivé avant-hier dans la commune de Zulte, sur la section en construction du chemin de fer de Peteghem à Courtrai. Un convoi de waggons poussés par une locomotive, et employés par l'entrepreneur Parent au transport du sable, revenait vers la Sablière den Lindenberg à Zulte, lorsqu'une impulsion trop violente de la machine a fait sauter les premiers waggons des rails, les autres se sont jetés dessus, et les ouvriers ont été culbutés et plus ou moins grièvement blessés. L'un de ces malheureux à un bras fracturé, une cuisse démise, un pied disloqué et diverses blessures par tout le corps; d'autres encore ont le bras ou la jambe cassée. Le nombre des blessés est de huit. Il y avait encore dans ce convoi deux surveillans des travaux, deux conducteurs, et deux curieux qui n'ont pas reçu de blessures.

On s'attend à ce qu'une enquête sévère se fasse sur les causes de cette catastrophe.

DU TOURNOI D' EGLINTON.

Une lettre de Londres explique d'une manière très-honorable pour lord Eglinton, le tournoi qu'il a organisé, et que beaucoup de personnes ont considéré comme une fastueuse folie.

Le tournoi d'Eglinton a amené dans tous les districts circonvoisins du château une affluente de visiteurs dont on ne peut se faire une idée. Toute la population, qui a été employée aux préparatifs de cette fête extraordinaire, profite de l'immense circulation d'argent que ces préparatifs ont occasionnée. Les loyers seuls feront la fortune des pauvres gens. On cite de misérables cabanes qui ont été louées pour quelques jours jusqu'à 20 livres st. (500 fr.)

Le but que se proposait le jeune lord Eglinton a été complètement atteint. On ne sait peut-être pas quelle a été l'origine de cette fête.

Un jour, visitant les districts environnans, il fut frappé de la misère du peuple, et apprit par les magistrats qu'il questionna à ce sujet, que cette misère tenait particulièrement à ce que la plupart des gens riches dépensaient leurs revenus à Londres et dans les voyages, au lieu de s'en servir à favoriser le travail et l'activité dans la contrée.

Lord Eglinton promit alors de donner une fête magnifique, espérant que la masse des gens riches qu'il convierait à sa fête apporterait dans la contrée près de six millions, ce qui changerait sa face et répandrait partout le bien-être. Lord Eglinton a tenu parole; il n'est pas un pauvre ménage qui n'ait profité de l'affluente des riches attirés par les fêtes du tournoi.

— On dit que le marquis de Waterford, qui jouit en Angleterre d'une réputation très-brillante, se propose de donner un tournoi semblable à celui d'Eglinton l'année prochaine dans son domaine de Forecastle, dans le Cumberland.

CHEMIN DE FER. — LIGNE DE FRANCE.

SECTION DE GAND A COURTRAY.

INAUGURATION PROGRAMME.

Le 22 septembre aura lieu l'ouverture des sections des chemins de fer belges vers la France (Gand à Courtray).

Des convois composés de voitures décorées et pavoisées aux couleurs nationales partiront de Bruxelles et de Courtray pour se réunir à Gand, savoir : de Bruxelles, à 11 heures 50 minutes du matin; de Courtray, à midi.

Des voitures seront réservées dans les convois ordinaires aux personnes invitées des villes :

d'Anvers, dans le départ de 10 h. 45 m. du matin pour Gand ;	7	45	idem;
de Liège,	9	45	idem;
de Tirlemont,	7	45	idem;
de Louvain,	10	50	idem;
de Malines,	11	50	idem;
de Termonde,	12	50	idem;
d'Ostende,	12	50	idem;
de Bruges,	12	50	idem;

Ces personnes prendront place dans les voitures du cortège général à son départ de Gand.

Les autorités de la ville de Courtray et celles de Bruxelles seront reçues à la station de Gand par le gouverneur de la province de la Flandre orientale.

Le cortège général, précédé d'une locomotive destinée à éclairer la route, partira de Gand à 3 heures de relevée pour arriver vers 4 heures 50 minutes à la station de Courtray.

Un pavillon sera disposé dans la station de cette ville pour la réception de LL. MM. le roi et la reine.

Des tentes y seront dressées pour les autorités et les personnes invitées à assister à l'ouverture de cette nouvelle section.

Des salves d'artillerie annonceront les départs et les passages des convois, ainsi que l'arrivée à Courtray du cortège général.

Des départs pour le retour des personnes invitées auront lieu le 22, de Courtray à Gand, à 10 heures du soir.

Le 23, de Courtray vers toutes les directions, à 7 heures 50 minutes.

Le programme des fêtes locales de Courtray sera réglé de concert avec le département des travaux publics, en tant qu'elles se rattachent à l'inauguration du chemin de fer.

Bruxelles, le 5 septembre 1859.

Le ministre des travaux publics, NOTHOMB.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 6 septembre. — Absens : MM. Constant, Bellefroid, Piercot, Neujean, Capitaine, Hennequin, Flenssu, Dethier et Nagelmackers.

ANALYSE DES COMMUNICATIONS.

1. Le bureau de bienfaisance soumet à l'approbation sa délibération relative à la radiation d'une inscription hypothécaire prise contre M. le baron de Favereau de Fraipont.
2. M. Cordonnier, professeur au collège, demande à être chargé exclusivement de la 3^{me} langue française et à ne pas donner les leçons du cours inférieur d'arithmétique.
3. Les habitans de la rue des Tanneurs forment opposition à la suppression de la rue *Magdelin*.
4. La députation demande quelles sont les ressources de la ville pour couvrir la dépense qui résultera de la construction du nouveau collège.
5. La députation informe le conseil que le gouvernement refuse de contribuer dans la dépense des constructions du jardin botanique, et que par suite de ce refus elle ne peut approuver les constructions.
6. La députation n'approuve pas la délibération du conseil communal du 30 août dernier ayant pour objet de donner un adjoint au professeur de langue allemande au collège.
7. M. Lesoinne, avocat, fondé de pouvoirs de M. Vandensberg, forme opposition à la suppression de l'impasse des Prémontrés.
8. M. le gouverneur de la province transmet copie d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur annonçant que le département de la guerre va prendre des mesures pour faire évacuer les fortes quantités de poudre à canon accumulées dans les dépôts de l'état à Liège.
9. M. H. M. Trillet, directeur de l'école du soir pour les filles, demande à être nommé professeur de langue française au collège.

10. MM. Doreye et Delhaxhe informent qu'ils adhèrent au projet de transaction pour la résiliation du contrat passé avec la ville pour le quai de halage actuel.

M. Lion, organe de la commission de comptabilité, fait un rapport sur la lettre par laquelle la députation provinciale demande les ressources au moyen desquelles on peut faire face à la dépense des constructions du collège, d'après les époques de paiement fixées dans le cahier des charges.

Cet honorable membre rappelle les diverses délibérations relatives à la vente des terrains des Croisiers, à l'emploi du prix à provenir de l'aliénation, et donne un aperçu des recettes et des dépenses à porter au budget de 1860.

Il finit par soumettre un projet de délibération, que le conseil communal admet à l'unanimité des membres présents.

Le voici textuellement :

« Vu les dépêches de la députation permanente du conseil provincial en date des 27 août dernier et 3 du courant, par lesquelles elle demande d'approuver l'adjudication des travaux de la construction du collège communal et de l'école normale pour le prix de 354.200 frs., le conseil communal prenne une résolution pour déterminer les ressources et moyens de couvrir cette dépense, en désignant dans quels budgets ces ressources ainsi que les paiemens seront portés, de manière à assurer le paiement total ;

« Vu le cahier des charges et le procès-verbal constatant l'adjudication dont il s'agit ;

« Vu également les modifications y apportées et acceptées par les entrepreneurs, concernant les époques auxquelles les paiemens devront être effectués ;

« Revu la délibération du 10 octobre 1858, dûment approuvée, prise à l'occasion de l'ancien couvent des Clarisses sur lesquelles doivent être construits les bâtimens destinés au collège et à l'école normale ;

« Considérant que le rapport de la commission établit que les ressources affectées au paiement des dites constructions sont insuffisantes; mais attendu que ces ressources ne peuvent se réaliser en grande partie qu'après la construction des nouveaux bâtimens qui feront l'objet de ces travaux, et qu'il est par conséquent nécessaire de pourvoir à la dépense, soit avec les ressources ordinaires de la ville, soit en disposant provisoirement et jusqu'à concurrence des besoins, des fonds à provenir de l'emprunt de deux millions.

Le conseil arrête :

Art. 1^{er}. Les paiemens pour les travaux de construction du nouveau collège et de l'école normale et la répartition de la dépense aux budgets de la ville seront faits et effectués comme suit :

15.000 au budget de 1859	
67.840	1840
67.840	1841
67.840	1842
67.840	1843
67.840	1844

Total, . . . 354,200

Art. 2. Si lors de la formation du budget pour l'exercice 1840 et des années postérieures les sommes ci-dessus ne peuvent pas être couvertes avec les ressources ordinaires ou avec le produit de la vente à faire des bâtimens actuels du collège et de l'école normale, il y sera pourvu en disposant provisoirement des fonds à provenir de l'emprunt de 2 millions.

Art. 3. Une copie du rapport fait sur cette affaire par la commission de comptabilité sera transmise à la députation provinciale avec la précédente délibération pour laquelle l'urgence a été déclarée.

Le programme des cours du collège pour l'année scolaire 1859-1860 est adopté.

L'un des changemens que nous avons mentionnés dans le compte-rendu de la dernière séance du conseil a été modifié.

La 3^{me} langue française ne sera pas donnée par deux professeurs, ce qui a été reconnu offrir de graves inconvéniens, et la division inférieure d'arithmétique sera attribuée au professeur de 2^{me} langue française.

Quant au second professeur de langue allemande, on laisse les choses dans l'état où elles étaient l'an dernier; mais toutefois on renvoie aux commissions d'instruction et de surveillance du collège l'examen de la question de savoir si la combinaison d'un cours d'allemand à la 4^{me} langue peut se concilier avec les heures admises et indispensables pour les autres cours. Le conseil avait admis le cahier des charges et le devis pour la construction d'une clôture et du logement du concierge au cimetière de Robertmont. Ce dernier objet, qui importait une somme d'environ 14,000 frs., est ajourné; la commission des travaux publics examinera ultérieurement s'il n'y a pas lieu de diminuer l'importance du logement et par suite la dépense.

Sur le rapport de M. Hanquet :

- 1^o On admet les conditions de l'emprunt de 2 millions;
- 2^o On approuve le budget du Mont-de-Piété pour 1859;
- 3^o On apure les comptes du receveur des inhumations pour les années 1855, 54, 55 et 56.

4^o On accorde un crédit de 800 fr. 4 c. pour le paiement des frais de transport et d'emballage du modèle de la statue de Grétry de Bruxelles à Liège.

5^o On décide que les 1400 fr., produit d'un concert donné pour le monument à Grétry, seront retirés des mains de M. Yecour, banquier, qui n'en donne aucun intérêt, et versés à la Caisse d'épargne.

Sur le rapport de M. Lambinon :

- 1^o On accorde une radiation d'inscription prise par la ville contre la famille Lamarche;
- 2^o On rejette la demande de la fabrique Ste-Croix tendante à ce que la ville établisse une fontaine publique sur la place St-Pierre.

M. l'architecte avait fait remarquer qu'il existe déjà une fontaine dans l'arveu de Ste-Croix.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Démolition du Pont de la Boverie, à Liège.

ADJUDICATION.

Le ministre des travaux publics fait connaître que, le samedi 14 septembre courant, à midi, il sera procédé, à l'Hôtel du Gouvernement, à Liège, par devant M. le gouverneur de la province, assisté de l'ingénieur GERARDOT DE SERMOISE, à l'adjudication publique de la démolition du pont de la Boverie, à Liège.

Cette adjudication aura lieu de la manière indiquée dans le cahier des charges et sur soumissions cachetées, rédigées conformément au modèle y annexé.

Le cahier des charges est déposé au ministère des travaux publics, à Bruxelles, au Gouvernement provincial à Liège, et chez M. l'ingénieur des ponts et chaussées GERARDOT DE SERMOISE, de résidence à Liège, à qui l'on pourra s'adresser pour de plus amples renseignemens.

Bruxelles, le 5 septembre 1859.

Le ministre des travaux publics, NOTHOMB.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

DÉBUTS. — 3^{me}. de M. Pamel. — 1^{er}. de Mlle. Dupuis. — 5^{me}. de M. Biacabe.

Aujourd'hui lundi, 9 septembre, la MARRAINE, vaudeville en 1 acte. — Le GAMBIN DE PARIS, vaudeville en 2 actes. — Le CHALET, opéra comique en 1 acte.

AVIS. — MM. les abonnés sont priés de vouloir bien verser au contrôle, avant la sixième représentation le montant de leur abonnement du mois.

ANNONCES.

M^{lles} CHARLIER sœurs, rue Pont-d'Île, n. 850, demandent une DEMOISELLE sachant très bien travailler en modes.

A SURENCHÉRIR D'UN 20^e DU PRIX, En l'étude du notaire MOXHON, à Liège, jusqu'inclus le 18 septembre 1859, une belle

MAISON DE COMMERCE,

restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n. 769, portant l'enseigne de la Cloche d'Or, joignant d'un côté à M. Cerfontaine-Stas, de l'autre à M. Thomas, adjugée provisoirement pour le prix de 16,500 FRANCS.

L'adjudicataire jouira de grandes facilités pour le paiement du prix.

A LOUER dès maintenant, une MAISON, place devant St-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très vastes, beaux greniers, une 20^e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux cours.
S'adresser à la maison joignante n° 55, de 9 à 11 heures du matin.

DÉPOT de CHARBON MAIGRE, 1^{re} qualité, de la houillère de Wandre, chez M. OLIVIER, près la Barrière à Herstal.
On peut adresser les commandes à Liège, coin de la rue de la Régence, N. 1, chez M. Jos. GALOPIN, directeur de ladite houillère, ou chez MM. les commissionnaires.

Belle Ferme à vendre.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le DEUX OCTOBRE prochain, à dix heures du matin, il VENDRA en son étude, une BELLE FERME, contenant plus de cent hectares, située à quatre lieues de Liège, en Hesbaye, commune de Hanneffe, exploitée par les demoiselles Prévinaire.

Société du Casino.

La commission administrative informe MM. les actionnaires qu'elle vient de décider que la Société donnera un bal tous les mois jusqu'en mars 1840 et que le 5e. ballottage aura lieu très-prochainement.

Les présentations signées par deux actionnaires et contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des récipiendaires, doivent être remises au secrétaire.

Le Secrétaire, FÉLIX JEHOTTÉ. Le Président, C. BEYNE.

Vente D'UNE MAISON, SITUÉE RUE BEAUREGARD A LIÈGE.

MERCREDI 11 Septembre 1839, à 2 heures de relevée, M^e LAMBINON, notaire, vendra publiquement en son étude, place derrière l'hôtel-de-ville, à Liège,

UNE MAISON

nouvellement bâtie, cotée 492, située rue Beauregard, Outre-Meuse à Liège, joignant à MM. Claessens, Leroy et Seducr. S'adresser audit M^e LAMBINON, dépositaire des titres de propriété, qui présentent toute sécurité.

M^e DUSART notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 5 SEPTEMBRE courant, il a été adjugé

UNE MAISON,

située à Liège, rue Hors-Château, n. 460 faisant le coin de la rue de la Rose, moyennant la somme de 5,400 FRANCS, en sus de deux rentes important annuellement 25 fr. 59 c. et qu'on peut dans les dix jours de la VENTE surenchérir ladite maison d'un dixième.
S'adresser audit notaire.

ARRIVEE DE M. MALLAN.

PLOMBAGE

DENTSCARIÉES, AVEC LE MINÉRAL SUCCÉDANUM.

PERTE DES DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Monsieur JOHN MALLAN chirurgien dentiste, sous la raison sociale : *Mallan et fils*, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, a l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles et des environs, qu'à l'occasion de sa seconde visite annuelle dans cette capitale, il aura l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (son invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'il a pour tamponner et remodeler les DENTS GÂTÉES avec son célèbre MINÉRAL SUCCÉDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconfort. Le caractère particulier de cet ÉMAIL, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de M. J. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'il considère comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et fils de métal. Sa méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les attraits du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.
Dans les cas les plus désespérés M. J. MALLAN raffermis les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les défectuosités aient été causées par l'âge, concrétions de tartres, scorbut ou affections mercurielles des gencives.
Consultez chez lui tous les jours, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 de relevée, ou l'on peut se procurer son *Traité sur les Dents*, qu'il va faire imprimer en français.

Mr. MALLAN viendra à Liège, tous les *Mercrèdi et Jendi* de chaque semaine; il descendra à l'hôtel de l'AIGLE NOIRE, où il pourra être consulté de 10 à 4 heures de relevée.

LE MARDI 10 SEPTEMBRE 1839,

deux heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, devant M. le juge-de-peace des quartiers du Nord et de l'Est de ladite ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHERES

DES

IMMEUBLES

Ci-après désignés,

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE M. LAURENT A. J. RODBERG : Premier lot.

Une grande et belle MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Chaussée des Prés, n° 1592 ancien et 2 nouveau, qui était occupée par feu M. Laurent A.-J. Rodberg, composée au rez-de-chaussée, de deux salons, cuisine, lavoir, cabinets, etc., de plusieurs appartements aux étages supérieurs, de beaux greniers, deux cours, un jardin, une vaste fabrique de savon, de très-grands magasins, écuries pour plusieurs chevaux, remises, une sortie sur la rue Pecheurue, de très-belles caves, plusieurs citernes à l'huile doublées de plomb, etc., etc.

Avec cette maison, on vendra la fabrique de savon, les ustensils qui en dépendent, son achalandage, la raison de commerce, c'est-à-dire le droit de se dire le successeur de Laurent A.-J. Rodberg.

2me. lot.

Une MAISON située à Liège, rue Chaussée des Prés, joignant la précédente à laquelle elle est aujourd'hui réunie, composée, au rez-de-chaussée, de deux beaux salons, une grande pièce servant de bureau, cuisine, lavoir, salle bain, plusieurs chambres aux étages supérieurs, beaux greniers, de très-grandes caves, cour, jardin, une grande citerne doublée en plomb.

Ces deux maisons seront d'abord vendues séparément et réunies ensuite en un seul lot.

3me. lot.

Un vieux BATIMENT très-vaste avec cour et jardin, situé à Liège, rue Pecheurue, n. 1416 ancien.

4me. lot.

Un TERRAIN situé à Liège, rue des Ecoliers, contenant cent quatre vingt mètres, aboutissant d'un côté à la rue des Ecoliers, de l'autre côté au bras de la rivière dite Barbou, et 12 cuves de tanneries.

Sur ce terrain existe un petit bâtiment pouvant servir d'habitation, pompe, cave, etc.

5me. lot.

Une belle MAISON avec vastes bâtimens servant de magasins, située à Liège, rue des Ecoliers, cour, citerne et un très-beau jardin, longeant le bras de la rivière dite Barbou, et contenant 2140 mètres carrés, dix cuves de tannerie en bois, le tout occupé par M. Hubart.

Cette belle et grande habitation jouit d'une vue admirable, et de l'avantage de la pêche, son étendue la rend propre à tout établissement industriel.

Les 4me. et 5me. lots seront d'abord vendus séparément et réunis ensuite en un seul lot.

6me. lot.

Un grand BATIMENT de tannerie avec un terrain à côté contenant 449 mètres 10 centimètres, situé à Liège, rue devant les Ecoliers et les cuves de tannerie qui s'y trouvent.

7me. lot.

Un TERRAIN propre à bâtir, situé même rue, contenant 485 mètres, et les cuves de tannerie qui s'y trouvent.

8me. lot.

Une MAISON située à Liège, rue des Tanneurs faisant le coin de cette rue et de la rue devant les Ecoliers, avec cour et jardin, contenant 531 mètres, occupée par M. Hoinsky, capitaine d'artillerie.

Les 6me., 7me. et 8me. lots seront vendus séparément et ensuite réunis en un seul lot.

9me. lot.

Une belle MAISON, située à Liège, rue des Tanneurs, numéro 16 ancien, occupée par M. Charles Devrée.

10me. lot.

Une MAISON située à Liège, rue des Tanneurs, n° 18 ancien, occupée par M. Bovy.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

VILLE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les intéressés que le plan de la construction

d'un pont en bois

sur le biez du Moulin de la rue Saucy pour laquelle M. Louis Jamme demande une autorisation, est déposé au bureau des travaux publics, où l'on peut en prendre connaissance.

Les observations seront reçues dans le délai de 15 jours à partir de la présente publication.

Liège, le 6 septembre 1839. Le bourgmestre, J. J. TILMAN.

L'adjudication des travaux à exécuter au cimetière de Robermont, laquelle a eu lieu le 2 septembre courant, n'étant pas confirmée, et ces travaux devant être divisés en deux parties, on remettra en adjudication le 15 de ce mois, seulement la construction du mur de clôture et l'appropriation du terrain de ce cimetière.

Le cahier des charges est déposé au bureau des travaux publics, où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 17 septembre 1839.

VENTE

134 chevaux de choix.

Les Lundi, Mardi et Mercredi, 9, 10 et 11 Septembre 1839, il sera VENDU à LIÈGE, par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, en présence de l'inspecteur et du receveur des domaines, et à l'intervention de l'intendant militaire,

134 CHEVAUX DE CHOIX,

âgés de 4, 5 et 6 ans, provenant des deuxième et troisième régiments d'artillerie.

Ces chevaux remarquables par leur force, leur beauté, conviennent à la selle, au trait, au labour et au roulage. Ils avaient été réservés pour le service lors des ventes précédentes; on les vend par suite d'une nouvelle réduction de l'effectif sur le pied de paix.

Cette vente sera faite dans la cour du Palais de justice à Liège; elle commencera à neuf heures du matin. — Les chevaux sont à voir tous les jours à partir du 1er. septembre dans les casernes de la cavalerie de ladite ville.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de trois en trois mois, le premier exigible au moment de la vente.

Nota. — On rappelle que jeudi et vendredi, 5 et 6 septembre 1839, il y aura VENTE de 150 chevaux du train.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS.

Le public est informé qu'à dater du 15 courant, les Boîtes aux Lettres actuellement placées Pont-d'Isle (maison de M. Beyne) et pont de Bavière (Outre-Meuse) seront transférées; la première dans la rotonde du Passage-Lemonnier, et la seconde chez Mme. veuve Leprins, n° 595, un peu au-delà de l'emplacement actuel.

BOURSES.

PARIS, LE 7 SEPTEMBRE.

3 p. c.	80 85	Mutualité.	—
4 p. c.	—	Act. Réunies.	—
5 p. c.	110 55	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2775	Dette active.	27 1/4
Ob. de la v. de Par.	1210	Passive.	6 5/4
Emp. belge.	105 5/4	Emp. romain.	102 5/4
Soc. générale.	—	Naples.	100 10
B. de Belg.	777 50	Emp. port. 3 p. c.	22 1/4

LONDRES, LE 5 SEPTEMBRE.

3 % consolidés.	90 7/8	Différées.	10 5/8
Belge. 1832.	105	Passives.	5 5/8
Hol. Dette active.	54 1/8	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	80	BRESIL.	78 1/4
Id. 5 p. c.	20 1/2	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	25 1/8 25 7/8		

AMSTERDAM, LE 6 SEPTEMBRE

Dette active.	55 1/2	Espagne. Ardoin.	22 9/16
5 p. c.	101 5/8	D. diff. 1850.	6 5/8
Billet de change.	25 5/4	" " 1855.	—
Synd. d'am.	94 7/8	" " Passive.	5 5/4
" " 5 1/2 %	80	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	172 5/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 1/4
" de Rotterdam.	—	" " 1829.	104 1/4
Prusse L. 1852.	—	" C. c. Hope.	97 1/4
Autriche. Métall.	104	" Ans. gr. liv.	68
Bresil. Emp.	77	Pologne. L. 500 H.	—

ANVERS, LE 7 SEPTEMBRE.

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/4
" Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95
Emp. de 48 milli.	101 5/8	El. R. Levée 1852.	101 5/8
" de 50 milli.	92 1/4 et	Cert. à A. 1854.	101
Hollande. Det. act.	—		
Rente rom.	—	CHANGES.	
Autriche. Métalliq	108	Amsterd. C. jours	1 1/4 0/0
Lots de fl. 250.	464	Id. 2 mois.	—
" " 250.	527	Rotterdam. C. jours.	5/8 0/0
" " 500.	822	Id. 2 mois	—
Polog. Lots fl. 500	120 1/4	Paris. C. jours.	1,8 av
" " 500	156 et	Id. 2 mois	1 1/2 0/0
Bresil. E. L. 1854.	—	Londres. C. jours.	40 1/2
Espagne. Ardoin.	25 1/4 à 1/8	Id. 2 mois	39 7/8
Dette passive 1854.	7	Francfort. C. jours	56 1/16
" différée.	—	Id. 5 mois	55 1/16
Danemar. E. Nol.	96	Bruxelles et Gand.	1 1/4 0/0
Dito à L.	74		

BULLETIN DE BOURSE.

Les ardoins ont été négociés pendant la bourse de 25 1/4 à 25 0/0 pour rester après clôture 25 1/8 cours; les autres valeurs négligées.

BRUXELLES, LE 7 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2	55 5/4	Brasseries.	—
Emp. Rotschild.	101 5/8	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	92 1/2	Mutualité.	105 5/8
Id. de 57 mil.	71 5/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	750	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	—	Borinage.	—
S. de Comm. de c.	115	Houyoux.	—
B. de Belgique.	74 1/2	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lis de Fer.	116 1/2
Hauts-Fourneaux.	90	H. F. Luxembourg	—
Banque Foncière.	—	Civile.	400
Idem.	—	Herve.	—
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleuu.	126	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq	—
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	25 1/8
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	25 d. 1
Chatelneau.	82	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Boue. E. de 1854.	—

VIENNE LE 30 AOUT.

Métalliques 5 p. c., 101 1/4. — Actions de la Banque 1558 1/2.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 623, à Liège